

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 21

Artikel: Revues et Avant-revues sous le régime bernois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188253>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15 c.
Pour l'étranger, 20 cent.

Revues et Avant-revues sous le régime bernois.

Un de nos lecteurs nous communique l'original de l'ordonnance suivante, par laquelle LL. EE. organisaient les revues et avant-revues de 1777, ordonnance destinée à être lue en chaire et remise ensuite au commis d'exercice par le pasteur.

Notre Amiable salutation et bienveillance première. Très honorable et féal Seigneur.

Pour les revués accoutumées dont vous êtes avisé par les présentes de faire avertir dès la chaire et d'ordonner très sérieusement à la milice de votre bailliage de se rencontrer sur les places d'armes marquées les jours ci-après désignés en armature requise et conforme à l'ordonnance, monture, haversacs, munis de provisions et avec les chars et chevaux ordonnés et leurs conducteurs, sous peine de la prison et amende ordinaire.

Savoir: Aux revués des Officiers se rencontreront à 7 heures du matin, tous les Officiers hauts et subalternes, le tambour-major, tous les tambours et fifres, tous les canoniers, tous les chevaux d'artillerie et de bât, tous les chars de munitions et de bagage, avec tous les charetiers et outils en dépendant.

Les caporaux et appointés en sont exempts.

Aux revués générales, soit revués des bataillons devra se rencontrer aussi à 5 heures du matin, la milice capable et qui est actuellement enrégimentée dans les compagnies de grenadiers et dans celles de fusiliers.

A ces revués des bataillons se rencontreront aussi, aux premiers bataillons la moitié des coureurs à cheval et des postillons à pied, et l'autre moitié aux seconds bataillons. Ce qui s'observera de même pour les 3 et 4^{me} bataillons. De plus, se rencontreront aussi à ces revués générales ou revués des bataillons, tous les messeillers, bergers et guets des villages qui se trouvent inscrits dans les compagnies. Cependant le Seigneur Baillif aura le pouvoir de dispenser de paraître à ces revués le nombre de forestiers de LL. EE. qu'il trouvera nécessaire, de même que les bergers, soit garde du bétail.

Les avant-revus se feront autant que possible dix jours avant la revue générale. Auxquelles avant-revus les officiers commandants et les secrétaires devront anoter dans les rolles des compagnies, à côté de chaque nom, ce qu'est devenu le monde

effacé, s'il est mort, sorti du pays, ou rentré dans les services étrangers, comme aussi le lieu de bourgeoisie des domestiques ; ils doivent aussi y nommer la milice nouvellement enrégimentée, par son nom de guerre, de baptême et de famille, et l'âge d'icelle. Item tiendront prêt les rolles des compagnies, dès le remplacement ou revue d'inspection, jusque à la revue générale, et même aussi pendant toute l'année.

Il est ordonné aux préposés et Officiers sous peine de disgrâce et de châtiment de se trouver à ces revués et de fidèlement prêter secours à Messieurs les Majors ; tous les préposés sont aussi exhortés très sérieusement d'avoir à cœur l'avancement de la milice et de fréquenter à ces fins les revués générales, avant-revus et exercices ordinaires, sous peine d'en répondre et de châtiment à ceux qui nous seront dénoncés comme négligents. Dieu soit avec nous.

Donné ce 13 mars 1777.

L'Advoyer et Conseil de guerre de la Ville de Berne. Par leur ordre

DE WERTH, secrétaire-substitué du Conseil de guerre.

Suit le tableau fixant les jours et le lieu des avant-revues.

La femme ou les étapes de la toilette.

1^{re} étape.

Mademoiselle Bébé nous apparaît d'abord sous la forme d'un paquet de lingeries d'où sort une ébauche de figure de la grosseur d'une pomme, et deux appendices potelés qui ressemblent à des mains. Tout ce qui brille a pour elle un attrait qui la fait loucher ; elle s'étonne et s'irrite de ne pouvoir saisir les choses qui sont à l'autre bout de la chambre ; quand on veut la moucher, elle se rejette brusquement en arrière, vexée de se voir serrer ainsi le bout du nez.

Ce qu'elle comprend encore moins, c'est qu'on la retire tous les matins de ses langes pour la plonger dans un baquet d'eau tiède ; elle a horreur des impertinentes éponges qui se promènent indiscrètement sur sa personne, pour opérer une besogne qu'elle ne s'explique pas. Mademoiselle proteste par des cris violents, des gigottements, des soubresauts, des coups de reins. Elle porte des bavettes en toile cirée. Un tablier du même tissu imperméable est souvent fort utile à sa bonne.